

PREFETE DE LA MAYENNE

**Information sur l'existence d'un avis de l'autorité environnementale  
réputé sans observation**

**Dénomination du projet :**

**Société Service Hygiène Bâtiment Industriel et Rural**

**Régularisation administrative d'une installation de transit et de regroupement de déchets  
d'hydrocarbures situées sur le territoire de la commune de Saint Berthevin, 86 rue de l'Industrie.**

La direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement a reçu le présent dossier complet et régulier le 15 octobre 2012.

Depuis le 15 décembre 2012, en application de l'article R. 122-13 1 du code de l'environnement, et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, l'avis est réputé sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire
- d'une consignation au dossier d'enquête publique
- d'une publication sur le site internet de la préfecture

Laval, le 21 DEC. 2012

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice de la réglementation  
et des libertés publiques

  
Marie-Paule LOUDUN